

# La Nuit rwandaise

L'implication française dans le dernier génocide du XXe siècle

A diffuser largement • prix libre

Numéro 4 • 20 Avril 2009

## SOMMAIRE

### La Nuit rwandaise n°3

Depuis le 7 avril 2009, la troisième édition de La Nuit rwandaise est disponible.

- Présentation ci-dessous
- Sommaire détaillé  
Pages 3, 4 & 5

### La gerbe ou les réparations ?

Le 7 avril, chaque année, se commémore le génocide de 1994 des Tutsi du Rwanda. Depuis deux ans, à Paris, le ministère des affaires étrangères participe à la cérémonie (...)

Pages 1&2

### DES LIVRES

#### • Au secours des assassins

Le livre de Jacques Morel sera prêt pour l'été 2009.

#### • Un génocide secret d'Etat

Réédition du livre de Jean-Paul Gouteux.

Page 2

#### LES DERNIERS ARTICLES publiés

sur le site de la revue Page 5

### SOMMAIRE DU DOSSIER PEAN

Pierre Péan, le grand déstabilisateur

Pages 4 & 5

TROUVER LA REVUE  
NOUS CONTACTER

Page 5

La Nuit rwandaise, la revue annuelle • Numéro 3 • Avril 2009

## La Nuit rwandaise numéro 3

La troisième livraison de La Nuit rwandaise, revue annuelle sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda de 1994, est dédiée à la mémoire d'Alison Des Forges et de Jean Carbonare.

Alors qu'à la veille de la quinzième commémoration du génocide, l'opinion est focalisée sur l'opposition entre Péan et Kouchner, il importe de rappeler que la somme des connaissances sur l'implication de l'armée, du monde financier et politique français dans ce qui constitue le dernier génocide du XXe siècle s'accroît chaque année.

Au-delà des subtiles tentatives « d'anesthésier les consciences » entretenues par l'opposition factice de ceux qui continuent de défendre l'engagement français auprès des génocidaires (Péan, Védrine, ...) et ceux qui concèdent que la France aurait commis quelques « fautes politiques » (Kouchner), le travail de ceux qui ne peuvent se résoudre à tolérer l'impunité des responsables politiques et militaires qui ont soutenu, sinon participé, à l'extermination planifiée des Tutsi – hommes, femmes, enfants –, s'enrichit, année après année, de témoignages et de preuves qui viennent compléter le lourd dossier à charge de ce crime imprescriptible.

Alors que les divagations politiciennes du juge Bruguière ont cette année montré leur insanité – les principaux témoins de son « enquête » étant tous revenus sur leurs déclarations –, le troisième numéro de La Nuit rwandaise revient sur « le cas Péan » : au-delà du procès qui lui aura été intenté pour le racisme anti-Tutsi qui s'exprime dans son livre, *Noires fureurs, Blancs menteurs*, le « Dossier Péan » permettra au lecteur de faire une rétrospective sur la carrière de l'écrivain-essayiste : de « l'affaire des diamants de Giscard », splendide opération de désinformation moderne au profit de Mitterrand, à la reprise de l'idéologie génocidaire, un retour sur le parcours de celui qui n'hésite pas aujourd'hui à reprendre les thèses



négationnistes des extrémistes ayant planifié et exécuté le génocide de plus d'un million de Tutsi.

Le troisième numéro de La Nuit rwandaise est disponible dans toutes les bonnes librairies depuis le 7 avril. Vous également le commander en ligne [paiement CB sécurisé] chez notre partenaire [Agora International](#).

Présentation détaillée en Pages 3, 4 & 5

### La gerbe ou les réparations ?

7 avril 2009

## La gerbe ou les réparations ?

Depuis deux ans, des représentants du gouvernement français participent aux événements publics qui rassemblent les rescapés – qui étaient au Rwanda et qui ont échappé à la tuerie – et ceux qu'on

appelle les survivants, qui étaient alors en France ou ailleurs, mais qui n'en ont pas moins perdu une bonne part, sinon la totalité, de leurs familles et de leurs proches.

Et depuis deux ans, le ministère des affaires étrangères fait parvenir une gerbe de fleurs, ornée d'un ruban tricolore. Les mêmes trois couleurs qui pouvaient orner les uniformes des soldats français qui sont intervenus aux côtés des assassins. La gerbe.

Depuis deux ans, on commémore à Paris en faisant mine d'oublier la responsabilité française dans le dernier génocide du XXème siècle.

Aura été évoquée la situation des rescapés, au Rwanda, privés de tout secours. La situation de ceux qui ont perdu toute leur famille est d'autant plus terrible qu'à la misère s'ajoute bien souvent la peur : ils sont les témoins qui n'auraient pas dû survivre. Et les assassins les poursuivent encore, quinze ans après. Ainsi, on tue

Suite Page 2

## LA GERBE OU LES RÉPARATIONS (SUITE DE LA PAGE 1)

aujourd'hui des rescapés du génocide de 1994, et ce jusque dans les rues de Bruxelles – où, il y a quelques semaines, un rescapé était poignardé.

Pour la deuxième année consécutive, était demandé avec force que le gouvernement rwandais fasse quelque chose pour les rescapés.

C'est juste. Il est important que le nécessaire soit fait, au plus tôt, pour ne pas laisser dans une totale détresse ceux qui ont survécu miraculeusement. Il est intolérable qu'à la tragédie du génocide s'ajoute celle des rescapés. Quinze ans après, il est grand temps.

Il est surtout grand temps que se pose la question des réparations. Quinze ans après, celle-ci n'a toujours pas été abordée.

Or, le fait que la France a eu de sérieuses responsabilités dans le génocide des Tutsi n'est pas un point de débat historique. Y compris la mission parlementaire consacrée à cette question en 1998 aura largement reconnu l'implication française. La question de savoir s'il s'agissait d'une politique volontaire ou de « maladroites », comme celle du degré de participation directe de l'armée française, peuvent éventuellement être considérées comme encore en débat, en dépit de la très abondante documentation déjà mise à jour. Mais quelle que puisse être l'appréciation de ces questions

difficiles, il n'en reste pas moins que des réparations sont dues. Si la France a pu payer les armes du génocide, elle doit payer des réparations.

Et le ministère des affaires étrangères serait mieux avisé d'y songer plutôt que de souiller les cérémonies de commémoration du génocide d'une indécente cocarde tricolore.

Quinze ans ont déjà passé, et les rescapés meurent les uns après les autres, sans avoir été d'aucune façon indemnisés, une moindre chose.

**Lançons ici un appel solennel pour que ce scandale cesse aussitôt.  
Sans attendre.**

## AU SECOURS DES ASSASSINS

# Au secours des Assassins

**Avec un peu de retard, nous sommes en train de terminer les corrections et la mise en page du livre de Jacques Morel, *Au secours des assassins*.**

**Cette somme d'informations, ce travail inédit de recherche et de recoupement d'informations sera disponible avant l'été 2009.**

Cette œuvre essentielle pour tous ceux qui s'efforcent de faire avancer la vérité sur le génocide de plus d'un million de Tutsi en 1994 prendra la

forme d'un outil de travail essentiel et représentera une somme incontournable sur la question des responsabilités françaises :

- Trois tomes de plusieurs centaines de pages
- Un index général
- Un abrégé de l'histoire du Rwanda, du Burundi et du Congo
- Une chronologie très détaillée des événements.

**Afin de permettre la sortie de ce livre, nous proposons à tous ceux qui souhaitent soutenir cette publication de l'acquérir en pré-vente sur le site Internet de la revue.**

Il vous sera expédié avant l'été 2009.

Nous remercions par avance toutes les personnes qui, en précommandant ce livre, permettront qu'il soit imprimé et participeront donc à la diffusion d'une œuvre majeure dans l'établissement de la vérité sur les responsabilités françaises dans le génocide des Tutsi.

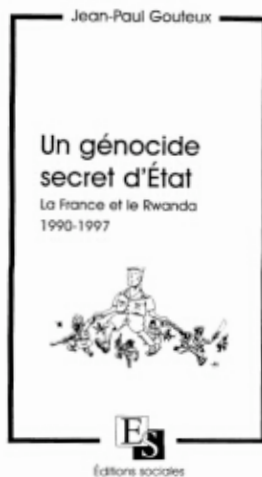
## UN GÉNOCIDE SECRET D'ÉTAT

# Un génocide secret d'État

***Un génocide secret d'État*, paru aux Éditions Sociales en 1998 est épuisé.**

Nous avons donc décidé de le rééditer, augmenté d'une préface de Thierry Méot, l'éditeur du livre, des deux avocats qui l'ont défendu contre *Le Monde*, William Bourdon et Richard Valeanu et, vu le silence des médias entretenu autour de ce procès, de l'Arrêt de la cour d'Appel de Paris (29 mars 2006).

Impression dans les semaines qui viennent...



## COMMANDER CES LIVRES

- **Par internet**, depuis le site de la revue (paiement CB sécurisé) :

[www.lanuitrwandaise.net](http://www.lanuitrwandaise.net)

- **Par courrier**, en envoyant un chèque à *La Nuit rwandaise* (préciser le livre commandé) à l'adresse :

*La Nuit rwandaise*  
s/c Lady Long Solo  
38 rue Keller  
75011 Paris

[WWW.LANUITRWANDAISE.NET](http://WWW.LANUITRWANDAISE.NET)

**Sur le site Internet [www.lanuitrwandaise.net](http://www.lanuitrwandaise.net) retrouvez l'ensemble des articles de la revue ainsi qu'une sélection de documents -audio, textes, vidéo- sur l'implication française dans le génocide des Tutsi au Rwanda.**

# La Nuit rwandaise numéro 3

## Sommaire détaillé

• **Yolande Mukagasana**  
**La nuit rwandaise et la problématique de la Diaspora**

Il y a eu les cent jours du génocide, un avant, et un après. Yolande Mukagasana se souvient de la nuit rwandaise. Depuis 1959. Elle se souvient aussi de 1990, d'un certain 1er octobre – et surtout de cette nuit du 4 au 5 octobre, le véritable point de départ de ce qu'il faudrait appeler *la nuit française*. Cette nuit qui n'en finit pas. Aujourd'hui, dans la diaspora, les rescapés côtoient leurs bourreaux qui sont libres de revendiquer le crime, à ciel ouvert. *La nuit rwandaise* continue.

• **Cécile Grenier**  
**Carnets : Six mois d'enquête jusqu'au cœur du génocide français**

*Ubucya bukira buheza ikinyoma.*  
(Le jour qui passe met fin au mensonge). Proverbe rwandais.

On doit à Cécile Grenier le scénario du livre de bandes dessinées, *Rwanda 1994*, dont deux tomes sont parus, en 2005 et en 2008, chez Albin Michel. Extrêmement documentés, ces deux livres sont le résultat de plusieurs années de recherches dont six mois d'enquête au Rwanda, au cours desquels auront été recueillis de nombreux témoignages de rescapés comme de bourreaux. Revenue en 2003, Cécile Grenier aura été curieusement la première à rendre compte de l'abondance des récits qui font état de la présence militaire française avant, pendant et après le génocide – « *tout le long* », selon le mot du général Dallaire. Ses carnets, dont nous publions ici des extraits, donnent un aperçu du matériel accablant qu'elle a rapporté de ce « *voyage au bout de la nuit* ».

• **Vénuste Kayimahe**  
**La peur des fantômes**

Relisant des documents consultés par la Mission d'information Parlementaire, en 1998, Vénuste Kayimahe agite ces « *fantômes* » que constituent ces preuves de la connivence des Français avec ce régime qui préparait le génocide des Tutsi. Il met en lumière toutes les manœuvres de camouflage des autorités françaises pour cacher ce crime qui vont jusqu'à des menaces à l'égard d'honnêtes citoyens qui publient des documents frappés du secret défense. Il y décèle des signes d'affolement.

• **Jacques Morel**  
**Interview de Bernard Kayumba, survivant de Bisesero**

« *L'Opération Turquoise avait pour objectif de sauver l'armée gouvernementale, pas les Tutsi.* »

Bernard Kayumba, maire du district de Karongi, est rescapé des massacres de la



paroisse de Mubuga (15 avril 1994) et de Bisesero (7 avril-1er juillet). Ancien séminariste, âgé de 25 ans en 1994, son témoignage sur les massacres de Bisesero a été recueilli par *African Rights*. Il est l'une des six parties civiles rwandaises dans la plainte déposée le 16 février 2005 contre l'armée française pour « *complicité de génocide* » au Tribunal des armées de Paris. Il a été interviewé à Kigali, le 27 juillet 2007. Il s'exprime en français.

• **Jacques Morel**  
**Des commandos d'élite français, prisonniers du FPR !**

Après Bisesero - où les officiers français, ayant voulu considérer que les malheureux survivants tutsi étaient des rebelles infiltrés - sont pris en flagrant délit de complicité avec les tueurs hutu, le commandement de Turquoise, obligé d'admettre – et se gardant de l'ébruiter – qu'il n'y avait pas d'offensive du FPR vers Kibuye, réalise soudain que celui-ci est en train d'investir Butare. Il déclenche une opération vers cette ville. Comme d'habitude, l'objectif déclaré aux médias est de sauver des orphelins, des prêtres et des chères sœurs. L'objectif réel est de contenir l'offensive du FPR pour maintenir à Butare l'armée gouvernementale, l'administration et, bien sûr, les milices, donc d'inclure la région de Butare dans la zone Turquoise. Il est aussi de reconnaître la route vers Gitarama et Kigali. Mais les troupes d'élite françaises vont avoir une mauvaise surprise. Une dizaine de soldats du 1er RPIMA tombent dans une embuscade et sont faits prisonniers par l'APR. Ils seront libérés après une négociation où les objectifs – non avoués – de Turquoise devront être rabaissés. Les troupes du FPR sont en train d'investir Butare et Kigali mais Ruhengeri, et Gisenyi devront être aussi abandonnées et l'opération Turquoise confinée dans un réduit au sud-ouest.

• **Serge Farnel**  
**Les conditions de la rétractation du principal témoin du juge Bruguière**

Début novembre 2008, Rose Kabuye, directrice du protocole présidentiel rwandais, était arrêtée à Francfort, en vertu d'un mandat d'arrêt prononcé par le juge Bruguière avant de prendre sa retraite. Deux jours plus tard, une radio de Kigali, *Contact FM*, parvenait à interviewer Abdul Ruzibiza, le principal témoin du juge Bruguière, et obtenait de lui une rétractation complète des accusations sur lesquelles se fondait... le mandat d'arrêt contre Rose Kabuye. Qu'en est-il toutefois des circonstances précises de la rétractation d'Abdul Ruzibiza ? Le 25 novembre 2008,

Serge Farnel s'entretenait avec le directeur de la radio rwandaise *Contact FM*, à l'occasion de son passage dans la capitale française.

• **Vénuste Kayimahe**  
**Procès à Rose... procès à Kouchner !**

Rose Kabuye a été arrêtée en vertu d'un mandat d'arrêt qui ne vaut pas grand chose. L'ordonnance Bruguière a déjà pu être critiquée ici [cf. *LNR numéro 1*] pour ses nombreuses faiblesses. Vénuste Kayimahe parle lui de « *fautes lourdes* », et s'insurge de ce qu'on ait osé procéder à l'arrestation sur ces bases plus que douteuses de Rose Kabuye, une femme que les rescapés voient comme une héroïne, pour avoir pris une part très active dans l'arrêt du génocide.

« *La voir jugée par la France, une puissance qui a une responsabilité irrefutable dans leurs souffrances et l'extermination des leurs est considéré comme une cynique inversion des rôles et la pire des iniquités.* »

• **Vénuste Kayimahe**  
**Surprise dans les Grands Lacs**

Il y a peu, on ne pouvait pas donner cher de l'avenir des relations congolo-rwandaises. Beaucoup de ressortissants des deux pays et bon nombre d'observateurs avertis de la région n'auraient osé parier un kopeck pour une quelconque amélioration. Mais l'histoire s'emballa souvent de manière soudaine dans cette partie de l'Afrique. Heureusement, cette fois-ci, cela a été dans un sens positif.

• **Benjamin Sehene**  
**Le procès d'Agathe H.**

Agathe Habyarimana, la veuve du Président assassiné, a déposé une demande de droit d'asile en France. Après un premier refus, en 2004, celle-ci a été examinée en appel par la Commission de Recours des Réfugiés, en 2007. Benjamin Sehene, l'auteur du *Piège ethnique* (Dagorno) et du *Feu sous la soutane* (Esprit frappeur), a assisté à cette audience instructive. Où l'on voit que la justice française n'est jamais aussi perspicace vis-à-vis des génocidaires que lorsqu'il s'agit de leur refuser l'asile...

• **Génocide Made In France**  
**Hubert Védrine vs Génocide made in France : « un bien curieux procès »**

Retour sur le procès intenté par Hubert Védrine contre deux militants du *collectif Génocide made in France*.

• **Jacques Morel**  
**Le Tutsi, ennemi de la France**

La France s'est opposée à l'incursion armée du FPR en arguant qu'il s'agissait d'une agression venant de l'extérieur contre un régime légal reconnu par la communauté des nations. Cependant, dans de nombreux documents non rendus publics, le qualificatif tutsi est associé au FPR dès 1990. Le FPR étant l'ennemi de la France, puisqu'elle soutient une armée en lutte contre lui, le Tutsi, assimilé au FPR, est par conséquent l'ennemi de la France et ceci dès le début des affrontements entre le FPR et les FAR. Tous les responsables politiques français réduisent ainsi les combats au Rwanda à un affrontement entre « *l'armée tutsie* » et « *l'armée hutue* », transformant un conflit politique en conflit ethnique ou racial dans lequel les Tutsi de l'intérieur se retrouvent impliqués malgré eux, en tant que Tutsi. Cette assimilation du Tutsi à l'ennemi va être faite par les militaires français sur le terrain, au Rwanda.

• **Jacques Morel**

**Quand la France au Burundi soutient le gouvernement tutsi qui massacre les Hutu**

Du Burundi, les Français ne se souviennent que du scandale du *Carrefour du développement* qui a permis de développer la caisse du ministre de la Coopération, Christian Nucci, ainsi que la lutte droite-gauche autour du vrai-faux passeport délivré par Charles Pasqua à Yves Chalié. Sinon, ils se disent que le Burundi est à l'envers du Rwanda, c'est à dire que ce sont les Tutsi qui y tuent les Hutu. Le livre de Jean-Pierre Chrétien et de François Dupaquier, *Burundi 1972, Au bord des génocides* nous fait découvrir que depuis Jacques Foccart, la France sait utiliser les massacres dits interethniques au profit de l'extension de son pré-carré, sous couvert d'une coopération culturelle avec envoi de professeurs et, en prime, de quelques militaires, anciens des guerres coloniales, de quelques hélicoptères Alouette et suffisamment de munitions. Des dizaines de milliers de jeunes hutu se sont ainsi faits massacrer par de gentilles alouettes qui faisaient cui-cui avec des mitrailleuses, au nom de la défense de la langue française, de la lutte anticolonialiste – car il s'agissait de chasser les Belges – et du progressisme. La France antitutsi ? Allons donc, regardez au Burundi !

• **Serge Farnel**

**La peau de chagrin de la France du génocide**

Le 5 janvier 2009, la nouvelle police politique française, dite DCRI, convoquait notre collaborateur Serge Farnel, s'inquiétant d'un document que celui-ci avait publié un an plus tôt, par l'intermédiaire de l'Agence rwandaise d'information, un document classé « *confidentiel défense* ». Quelques jours plus tard, à Strasbourg, la même DCRI s'intéressait à un autre collaborateur de *La Nuit rwandaise*, Emmanuel Cattier, en charge du site de la *Commission d'enquête citoyenne*, site sur lequel ce document était « *en ligne* ». Lui était alors formellement demandé d'effacer ce document du site où il était consultable depuis une année... Ce document consistait en une note du général Poncet, responsable de l'opération Amaryllis, dans laquelle celui-ci faisait état du « *souci permanent de ne pas montrer aux médias des soldats français n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches* ». En réaction à cette curieuse tentative de censure – et d'intimidation –, de nombreux sites diffusent désormais ce document, dont, bien sûr, celui de *La Nuit rwandaise*.

• **Emmanuel Cattier**

**Le « chiffon de papier », du premier accord d'Arusha à la rébellion des autorités de la France au Rwanda**

Les accords de cessez-le-feu entre le gouvernement rwandais et le FPR, depuis celui signé le 29 mars 1991, stipulait le départ des troupes françaises du Rwanda et l'interdiction aux belligérants de s'approvisionner en armes. La France n'a pas respecté ces clauses au prétexte que ses troupes n'étaient là que pour assurer la sécurité de ses ressortissants et ne participaient pas au conflit. Elle n'a évacué ses troupes qu'à l'arrivée de la MINUAR en décembre 1993 et elle n'a pas cessé ses livraisons d'armes. François Mitterrand en particulier s'est opposé à plusieurs reprises à

l'évacuation des troupes françaises alors qu'elle était proposée par le chef d'état-major des armées et le gouvernement socialiste de l'époque. Il apparaît donc que loin d'avoir appuyé ces accords de paix, la France les a violés.

Cet aspect de la complicité de la France avec ceux qui allaient perpétrer le génocide n'avait été mis à jour jusqu'ici, ce qui fait tout l'intérêt du texte suivant d'Emmanuel Cattier dont nous publions ici l'essentiel.

• **Bruno Gouteux**

« *L'argent de mes clients a aussi servi au financement du génocide par la France* »

**Entretien avec Martin Marschner**

En 1991, Martin Marschner est directeur commercial des OPCVM (Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières) auprès d'une grande banque française, le *Crédit National*, qu'il quittera en avril 1991 pour devenir « *apporteur d'affaire* » à *Rocheport Finances*. Jusqu'au mois de septembre 1994, il collectera ainsi plus de 207 milliards de francs de placement pour *Rocheport Finances* auprès de grands « *institutionnels* » et entreprises publiques, parmi lesquels la RATP, la SNCF, CEA, la SEITA, Air France, la Banque de France...

• **Michel Sitbon**

**À propos de l'attentat contre Juvénal Habyarimana**

Ce ne fut pas une mince surprise que d'apprendre, grâce aux articles de la journaliste belge Colette Braeckman, dès le mois de juin 1994, que les auteurs de l'attentat où avait disparu les présidents du Rwanda et du Burundi pourraient avoir été des soldats français. Ainsi, non seulement la France avait appuyé le régime ethniste avant le génocide, non seulement l'armée génocidaire était une créature française, mais, de plus, l'attentat qui déclencha le génocide aurait été mis en œuvre par les services français.

• **Jeanine Munyeshuli Barbé**

**Le génocide des Bagogwe**

**Note de lecture** : *Le massacre des Bagogwe, un prélude au génocide des Tutsi, Rwanda (1990 - 1993)*, Diogène Bideri, l'Harmattan, 2009.

Le génocide des Bagogwe est le plus souvent mentionné comme anecdotique. Grâce au livre de Diogène Bideri, on en prend la mesure. On comprend qu'en fait le génocide avait pleinement commencé dès 1990, dès le début de l'intervention française. Faut-il rappeler que le camp de Bigogwe, principal camp d'entraînement français au Rwanda, est au cœur de la zone génocidaire ? « *L'extermination de ce groupe humain marginal a été le coup d'essai du génocide : c'était, en 1991, un "test en grandeur réelle", une mise au point des méthodes qui seront utilisées en 1994* », écrivait Jean-Paul Gouteux.

• **Alain Gauthier**

**Quinzième commémoration du génocide : le point sur les affaires judiciaires en France**

Faire le point, chaque année, sur les affaires judiciaires en France, à propos du génocide des Tutsi perpétré au Rwanda en 1994, c'est courir le risque de se répéter. Les lenteurs de la justice, voire son inertie, nous laissent entrevoir un combat long et difficile. Et pourtant, la situation n'est pas tout à fait semblable à celle de l'année dernière. En conclusion, Alain Gauthier, président du CPCR (*Comité des parties civiles pour le Rwanda*), peut néanmoins dénoncer encore

une fois « *l'évidente inertie* » de la justice française.

• **Yves Cossic**

**Au nom de la loi et du Saint-Esprit**

En 1990, suite à l'échec des diverses tentatives d'un retour négocié au Rwanda des Tutsi réfugiés en Ouganda et dans les autres pays voisins, le FPR entre dans une guerre ouverte contre le régime de Habyarimana. Soucieux d'éviter le piège suicidaire, l'ethnisme, le FPR choisit la voie d'un soutien à l'opposition politique intérieure du Sud du Rwanda et d'orientation démocratique au régime monopartiste du MRND. (...)

• **Serge Farnel**

**Hommage à Jean Carbonare**

Jean Carbonare n'est plus. Celui a incarné la conscience française au Rwanda – cette conscience qui aura tant fait défaut. Il est l'homme qui, devant des millions de téléspectateurs, aura dénoncé non seulement la préparation du génocide des Tutsi, mais aussi « *notre pays, qui supporte militairement et financièrement ce système* ». « *Nous sommes responsables* », disait le président de l'association *Survie*. « *On peut changer cette situation – si on veut.* » Il y a un an, Serge Farnel le rencontrait, pour *La Nuit rwandaise*. Il découvrirait alors celui qui « *faute d'être parvenu à mobiliser l'opinion* » avant, était retourné au Rwanda, après, pour fabriquer des briques pour les maisons destinées à accueillir les veuves du génocide.

**Dossier : Pierre Péan, le grand déstabilisateur**

**Pierre Péan ! Ah, Pierre Péan ! L'inénarrable Péan... Sa carrière commence avec les diamants de Giscard. À ce titre, il aura été, dès ses débuts, rien de moins que le « tombeur » d'un président. On comprend que le président suivant, François Mitterrand, bénéficiaire de cette splendide opération de désinformation moderne, lui en ait été reconnaissant. Pierre Péan était journaliste, il deviendra écrivain.**

• **Bruno Boudiguet**

**Les diamants de Giscard**

La meilleure façon de comprendre Pierre Péan, c'est d'examiner son œuvre. Remontant aux origines de sa carrière de « *déstabilisateur* », on rencontre la très fameuse affaire des diamants de Giscard d'Estaing, une « *affaire* » qui a indiscutablement coûté sa réélection à ce dernier. Bruno Boudiguet a exploré cette passionnante page d'histoire. Loin du Rwanda ? Non moins éclairant pour comprendre comment un « *journaliste* » peut remplir une fonction complexe – au delà de la désinformation.

• **Benjamin Chevillard**

**« Tintin » au Gabon : Retour sur Affaires africaines**

Le mercredi 19 octobre 1983 paraît *Affaires africaines*. Il s'agit d'un livre de 279 pages auxquelles s'ajoutent 54 pages de documents et une chronologie. Bien que son titre ne le laisse pas clairement entendre, l'enquête se focalise sur le Gabon, et sur les relations du sommet de l'État gabonais avec l'exécutif français et certains de ses réseaux politico-affairistes. Son auteur s'appelle Pierre Péan. Il a 45 ans. Il est journaliste ; proche du parti socialiste et pige pour *Le Canard Enchaîné*, *Le*

Nouvel Économiste, Libération, L'Express et Le Monde. *Affaires africaines* est son sixième ouvrage et sa seconde parution chez celui qui deviendra son éditeur attiré : Claude Durand, des éditions Fayard. Péan rencontre ainsi son premier vrai succès de librairie, avec des ventes dépassant les 100 000 exemplaires. C'est sa consécration en tant qu'essayiste.

• **Serge Farnel**

**Autopsie de Noires fureurs, blancs menteurs**

Le livre de Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, est particulièrement scandaleux. Insultant envers ceux qu'il appelle les « blancs menteurs » – ainsi qu'il qualifie les « droit-de-l'hommistes » qui se préoccupent de vérité et de justice –, il l'est également envers les Tutsi dans leur ensemble – ce pourquoi il a été poursuivi pour diffamation raciale devant la 17ème chambre correctionnelle de Paris. De manière générale, il tente d'asseoir les thèses négationnistes, ne reculant devant aucun moyen, sans complexes.

• **Serge Farnel**

**Le monde selon P.**

Dans l'ouvrage *Le monde selon K.*, sorti aux éditions Fayard en janvier 2009, Péan consacre deux chapitres aux tribulations de Kouchner au Rwanda. Soixante dix pages au cours desquelles il se contente de recycler les vieilles ficelles qu'il utilisa, trois ans plus tôt, aux fins de bâtir un précédent ouvrage sur le Rwanda que l'auteur a pris soin d'analyser méthodiquement dans le chapitre : *Autopsie de Noires fureurs, Blancs menteurs* de la présente revue.

• **Jeanine Munyeshuli Barbé**

**Concerto pour flûte de Péan : Variations sur un thème de Faurisson**

« Ce à quoi je pense de plus en plus souvent, désormais, c'est à tous les moyens que les génocidaires ont mis en place pour parvenir à leurs fins – c'est-à-dire la nôtre. » Esther Mujawayo, rescapée du génocide des Tutsi du Rwanda de 1994

• **Serge Farnel**

**La jurisprudence Péan**

Serge Farnel a assisté aux trois journées du « procès Péan » au Palais de Justice de Paris, où l'on aura discuté de savoir si les Tutsi sont des menteurs... Le procureur demandera condamnation, mais le jugement prononcera finalement la relaxe.

Ainsi, une telle affirmation ne serait pas considérée comme « raciste » par la justice française (sous réserve du verdict à venir de la Cour d'appel)... Ainsi, la défense de Pierre Péan aura pu reprendre à son compte – et étaler – tous les poncifs racistes-génocidaires rwandais, sans que la Cour ne s'en émeuve. Et nombre d'anciens ministres ou d'officiers supérieurs seront venus apporter leur soutien à la thèse du journaliste. Ainsi, plus de quatorze ans après le crime, la « complicité de génocide » dont sont accusées les autorités françaises n'avait pas pris une ride.

• **Serge Farnel**

**Le tribunal et les quatorze Péans**

Le 23 septembre 2008, Pierre Péan comparait à la barre de la 17ème chambre correctionnelle du Palais de Justice de Paris, suite à la plainte déposée, deux ans plus tôt, par l'association *SOS Racisme*. Les charges contenues dans la plainte : diffamation raciale et incitation à la discrimination raciale, ce, pour des écrits tirés de son ouvrage *Noires fureurs, blancs menteurs* et jugés diffamatoires à l'encontre des Tutsi. Parmi les phrases extraites de l'ouvrage de Péan et produites dans la plainte de l'association française, certaines sont des citations d'autres sources, que, selon les plaignants, l'auteur aurait reprises à son compte.

Exemple :

« Dès leur plus tendre enfance, les jeunes Tutsi étaient initiés à la réserve, au mensonge, à la violence et à la médisance », ainsi que cette autre citation, qui considère la « race » des Tutsi comme étant « l'une des plus menteuses qui soit sous le soleil ».

• **Bruno Boudiguet et Michel Sitbon**

**L'anesthésie, ou l'effet Péan**

Dans le contexte de « l'affaire Péan-Kouchner », les débats se sont singulièrement dégradés.

La contradiction serait entre, d'un côté, la négation des responsabilités françaises, avec Kouchner, et, de l'autre, le négationnisme pur et simple, avec Péan. Même en lisant la presse de gauche, on oscille aujourd'hui entre ces deux pôles, coincé dans cette subtile entreprise de mystification. D'année en année, la conscience recule. Plus on en sait, moins on veut savoir...

C'est curieux, mais c'est comme ça.

Ainsi, le crime s'installe, dans le malaise, mais de plus en plus profondément assumé. Plus personne n'ignore, quinze ans après, que la France s'est trouvée lourdement compromise dans le dernier génocide du XXème siècle. Mais l'idée dominante, qui s'est imposée avec force, voudrait que les torts soient « partagés » – suggérant qu'en conséquence, il n'y ait plus de responsabilités à rechercher. C'est l'anesthésie générale des consciences.

**La Nuit rwandaise n°3 – Avril 2009**

485 pages - 10 euros

© L'Esprit Frappeur et Izuba

www.lanuitrwandaise.net

L'esprit Frappeur n°150

ISBN 2-84405-236-3

EAN 9782844052360

**Dans toutes les bonnes librairies**

**sur le site Internet de la revue  
www.lanuitrwandaise.net**

**La Nuit rwandaise**

une revue annuelle sur l'implication française dans le génocide des Tutsi au Rwanda

485 pages de témoignages, d'enquêtes et d'analyses pour 10 €

Nous ne pourrions pas publier cette revue sans votre soutien

Vous pouvez nous adresser des dons  
par courrier ou via [www.lanuitrwandaise.net](http://www.lanuitrwandaise.net)

**Pour nous contacter**

**nous envoyer des témoignages, des documents,  
proposer des articles, nous aider  
financièrement, ...**

**Pour tout courrier postal :**

La Nuit rwandaise  
s/c Librairie LADY LONG SOLO  
38, rue Keller  
75011 Paris

**Téléphone :**

09 52 73 81 53

**Internet :**

contact@lanuitrwandaise.net

www.lanuitrwandaie.net

**LES DERNIERS ARTICLES PUBLIES SUR LE SITE**

**La décision de poursuivre des officiels français pour génocide est maintenue**  
Interview du président Kagame  
par Serge Farnel

**La mémoire du génocide contre les Tutsi face à la manipulation médiatique**  
par Jean-Claude Ngabonziza

**Le spectre du génocide contre les Tutsi plane à nouveau sur l'Elysée**  
par Jean-Claude Ngabonziza

**Le Ministère de la Défense française lâche les Services Secrets sur les Medias**  
La note du Colonel Poncet  
par Serge Farnel

**Toutes les pièces du "Dossier Marschner"**  
Documents bancaires, judiciaires et documents de la COB